

Paris, le 9 septembre 2021.

M. le Président,

L'été aura été marqué une nouvelle fois par la pandémie mais aussi par le discours d'Emmanuel Macron du 12 juillet dernier. Discours renforçant la gestion autoritaire de la crise sanitaire avec la mise en place du passe sanitaire mais aussi un discours annonçant sans détours la continuité de son offensive contre le monde du travail avec en particulier la décision de la mise en place dès le 1er octobre de la « réforme » de l'assurance chômage et l'annonce du recul de l'âge de départ à la retraite.

Sur la gestion de la pandémie, le gouvernement continue de refuser toute politique sanitaire démocratique, pédagogique, transparente et égalitaire. En lieu et place, il a opté pour une politique répressive, opaque, culpabilisante et discriminante. Le passe sanitaire marque un cran supplémentaire dans cette mécanique en faisant porter sur les soignant.es et sur la population tout entière la responsabilité de la politique destructrice de ce gouvernement. Il porte atteinte aux libertés de déplacement et d'accès à certains services et soumet des centaines de milliers de salarié.es à la menace de licenciement de facto, de mise à pied ou d'interdictions d'embauches. C'est un nouvel outil de recul social et de surveillance généralisée. C'est dans ce sens que nous refusons et que nous combattons le passe sanitaire mais aussi parce que celui-ci ne règle rien du strict point de vue des nécessités sanitaires du moment. Alors que le variant Delta explose par exemple de façon dramatique aux Antilles, c'est bien d'une vaste campagne d'accès universel à la vaccination dont nous aurions besoin, seule possibilité effective pour réduire les risques toujours mortels pour les plus fragiles. Nous défendons certes la liberté de chacun et chacune de pouvoir dire non à la vaccination. Mais nous défendons surtout la liberté collective en promouvant l'accès universel à la vaccination, qui ne sera rendu possible que par la fin des brevets, les transferts de technologies, les réquisitions et la gratuité de ces biens communs.

La crise sanitaire a montré à quel point les services publics sont indispensables pour les populations, notamment les plus précaires. Mais à priori Emmanuel Macron ne conçoit pas les choses ainsi, puisque lors de son déplacement à Marseille, il a annoncé des mesures d'expérimentations qui visent ni plus ni moins qu'à libéraliser davantage les services publics.

Concernant la DGFIP, rien de nouveau sous le soleil de septembre ! La casse de notre administration suit son cours et notre Direction Générale, elle, continue de communiquer, en occultant les sacrifices imposés à une administration depuis de nombreuses années en termes de moyens humains et budgétaires en occultant les

conséquences désastreuses que cela engendre tant pour les agentes et agents de la DGFIP que pour les usagers. .

### **Concernant l'ordre du jour de ce CTL :**

#### **Sur la modification des horaires des services de la DRFIP :**

Vous nous conviez aujourd'hui à ce CTL pour que l'on vous donne notre avis sur une décision déjà prise : celle de fermer nos accueils tous les après-midis. Pour cela vous vous appuyez sur le bilan extrêmement positif des « modes de contacts distants et de l'accueil sur rendez-vous » qui selon vous, ont « face aux contraintes découlant de la pandémie fait la preuve de leur pertinence ». Vous ne serez pas surpris sur le fait que nous ne partagions ni votre bilan ni vos conclusions.

Considérer que la DGFIP souhaite poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu à l'utilisateur avec les réformes que vous portez est pour le moins osé. Depuis des années, la DGFIP n'a qu'un seul but : faire en sorte que les usager.es se déplacent le moins possible dans nos services et qu'ils et qu'elles se débrouillent seul.es en faisant fi des besoins et des difficultés qu'ils ou qu'elles peuvent rencontrer.

Contrairement à vos propos, pour Solidaires Finances Publiques, on se dirige vers une suppression de l'accueil multicanal au profit d'un système où le contribuable devra lui-même trouver ses informations, à distance et en priorité via internet et [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Le but que vous affichez clairement est de faire en sorte que le ou la contribuable se rende le moins possible dans les services de la DGFIP, et qu'il, qu'elle se débrouille seul.e. Vouloir imposer à tous les contribuables la prise d'un rendez-vous ou prôner le tout numérique constituent une négation de la réalité du terrain et de l'attente des contribuables, en plus d'être une véritable aberration. Il demeure que votre cible, même si vous vous en défendez en façade, est bien de pousser au maximum les contribuables vers les zones d'accueil numériques ou les services téléphoniques. Et la fermeture de nos accueils tous les après-midi en est l'illustration .

Mais de très nombreux usagers et usagères et pas seulement les plus fragiles ne sont à l'aise ni avec le téléphone ni avec les services numériques et veulent pouvoir entrer en contact physiquement avec un.e agent.e des finances publiques dans une structure de notre administration. Ceci est une donnée vérifiable par les millions de visites qu'enregistrent les services des finances publiques chaque année. Par exemple, en 2019, pendant la campagne déclarative plus de 4.5 millions de personnes se sont déplacées dans nos services. Avec dans plusieurs départements des hausses très significatives. Ceci prouve, malgré les offres dématérialisées et les réductions des plages d'ouvertures, que nos concitoyens sont toujours fortement demandeurs d'un accueil physique de proximité et ne veulent pas d'un accueil intégralement virtuel. Mais de ça, vous en avez rien à faire.

Vous allez sûrement nous dire au cours du débat, que la fermeture des accueils est une demande forte des agent.es de Paris. Mais comment cela pourrait-il en être autrement quand ces mêmes agent.es depuis de très nombreuses années ne peuvent

plus faire face à l'ensemble de leurs tâches à cause du manque de moyens humains ?

Par ailleurs, à la lecture de vos documents, nous avons l'impression que cette fermeture et des nouveaux horaires qu'elles entraînent n'a aucune conséquence pour les agent.es. Force est de constater que cela entraîne de nombreuses difficultés à la fois le matin et l'après-midi. En effet, sur un certain nombre de sites, les agentes et agents chargés de l'accueil terminent leur service bien après 12h45 et leur temps de déjeuner se voient ainsi réduit. Solidaires Finances Publiques demande donc à la direction un assouplissement concernant la plage fixe.

### **Les projets d'aménagements du site Georges Sand et du site de Malakoff :**

Pour Solidaires Finances Publiques, il n'est pas envisageable que ce point ne soit pas vu par le CHSCT et que ce dernier ne donne pas son avis. Surtout quand dans vos documents vous oubliez d'évoquer la problématique des conditions de travail. Et sur ce point, vos projets sont pour les agentes et les agents concernés totalement destructeurs. En effet, comment pouvez-vous aller au bout de ces projets, quand la très grande majorité des collègues vont voir leur temps de trajet augmenter très sensiblement ? Quand vous êtes incapables de mettre un service sur un même étage ? Sans parler des futures fusions qui vont encore modifier les conditions de travail ?

Solidaires Finances Publiques vous alerte également du nombre et du volume des écrêtements . Comment est-il possible que plusieurs agent.es subissent de tels écrêtements (certains allant jusqu'à plus de 30H) ? Quelle action est menée concrètement par la direction ?

### **Prolongation du Groupe de soutien aux entreprises (GSE) :**

Sur un effectif initial de 23 collègues, il n'en restera que 15 jusqu'en décembre. Selon les éléments de l'annexe, le stock de messages à traiter est en progression constante sauf en août, mais tous les messages destinés au GSE n'ont peut-être pas été tous affectés au 15/08 en raison des congés. Avec l'effectif restant, ils auront du mal à apurer le stock d'ici la fin de l'année : quid des messages qui ne seront pas apurés à la fin de l'année ? Qui les traitera ?

Dans vos documents, l'importance du stock de 19516 messages à traiter est dénigré. En effet, il ne s'agirait que de demandes d'explication de rejet ou relatives l'état d'avancement, plusieurs questions pouvant même être posées par la même entreprise. Certes, mais il faut quand même les apurer, et la typologie des questions traitées jusque-là était la même. En plus, la proportion de questions faisant l'objet de réponse par le GSE (« messages terminés ») est de plus en plus importante (on est passé de 54% à 69%), or répondre à une question est plus long que de simplement transférer la question à un autre service, surtout s'il s'agit d'expliquer un rejet et donc d'analyser la ou les demandes.

Vous indiquez qu'il ne s'agirait pas de demandes de FDS en attente d'examen mais cela est faux. En effet, avec les délais d'affectation des demandes aux BDV et les délais de traitement, si les entreprises doivent redéposer une demande, elles ne peuvent plus le faire en ligne. Elles doivent remplir une demande en pdf qui ne peut pas être saisie par les BDV : les demandes en pdf sont donc transférées au GSE pour saisie. Une fois saisies, les demandes sont de nouveau filtrées pour un contrôle par les

BDV. Dans le stock de 19 516 messages à traiter, il doit donc mécaniquement y avoir un certain nombre de demandes pdf à saisir. Avec tout ce parcours, on en est encore à travailler sur des demandes de décembre en BDV.

Nous avons donc 3 questions :

Quel est le stock de demandes et questions à traiter par la DRFIP ?

Quel est le stock de demandes et questions non encore attribuées ?

Quel est le stock de demandes en doublon ?

Tout au long de ce CTL, les élu.es et expertes et experts de Solidaires Finances Publiques reviendront plus précisément sur tous les sujets à l'ordre du jour.